



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association Diocésaine de Sées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Diocésaine de Sées

29 Rue Conte - 61500 SEES

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association Diocésaine de Sées

29 Rue Conte - 61500 SEES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Diocésaine de Sées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine de Sées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

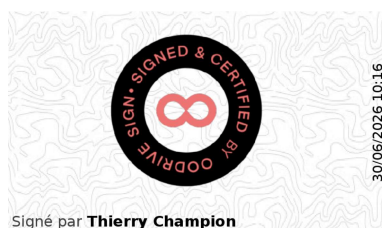


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 30 juin 2026

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	80 288	69 853	10 436	16 862
Frais de développement	1 080	1 010	71	179
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	48 097	48 097	-	1 774
Autres immobilisations incorporelles	31 111	20 746	10 365	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				14 909
Immobilisations corporelles	31 999 554	13 123 670	18 875 885	17 508 060
Terrains	456 087		456 087	448 927
Constructions	27 270 943	10 912 819	16 358 124	14 711 173
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 306 715	1 146 389	160 327	153 973
Autres immobilisations corporelles	1 398 090	1 064 462	333 628	171 460
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	814 708		814 708	1 722 369
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	753 011		753 011	300 158
Immobilisations financières	2 669 309	725 000	1 944 309	1 750 963
Participations et Créances rattachées	1 393 337	350 000	1 043 337	715 837
Autres participations				
Autres titres immobilisés	646 519		646 519	646 519
Prêts	16 734		16 734	6 320
Autres immobilisations financières	612 719	375 000	237 719	382 287
Total I	34 749 151	13 918 523	20 830 630	19 275 885
Stocks et en-cours				
Actif circulant				
Créances	1 668 533		1 668 533	1 968 453
Créances clients, usagers et comptes rattachés	225 432		225 432	161 198
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	1 270 698		1 270 698	694 568
Autres créances	127 117		127 117	1 076 495
Charges constatées d'avance	45 286		45 286	36 192
Valeurs mobilières de placement	18 396 974	78 332	18 318 642	17 565 101
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 538 962		3 538 962	4 156 967
Total Total II	23 604 469	78 332	23 526 137	23 690 521
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	58 353 620	13 996 855	44 356 767	42 966 406

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	20 599 165	20 599 165
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	1 797 728	1 797 728
Fonds propres complémentaires	4 792 765	4 792 765
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	311 866	311 866
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	13 696 806	13 696 806
Autres		
Report à nouveau	12 134 548	12 119 430
Excédent ou déficit de l'exercice	303 093	15 118
Situation nette (sous total)	33 036 806	32 733 713
Fonds propres consommables	9 005	
Subventions d'investissement	9 005	
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	33 045 811	32 733 713
FONDS REPORTES ET DEDIES	3 026 891	1 624 934
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 846 299	630 410
Fonds dédiés	1 180 592	994 524
Total II	3 026 891	1 624 934
PROVISIONS	3 153 531	3 808 977
Provisions pour risques	267 407	265 000
Provisions pour charges	2 886 124	3 543 977
Total III	3 153 531	3 808 977
Fonds dédiés	-	-
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 124 273	2 504 058
Emprunts et dettes financières diverses	917 835	1 013 792
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	619 668	627 459
Dettes des legs ou donations	- 53 230	- 81 483
Dettes fiscales et sociales	279 076	223 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 996	11 971
Autres dettes	208 055	402 011
Produits constatés d'avance	12 862	97 272
Total IV	5 130 535	4 798 782
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	44 356 768	42 966 406

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	1 056 843	669 902
Ventes de biens	37 969	27 147
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 018 874	642 755
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	5 572 659	4 992 122
Concours publics et subventions d'exploitation	20 941	
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		1 044
Ressources liées à la générosité du public	5 549 029	4 794 368
Dons manuels	3 875 037	1 400 632
Mécénats		1 026 149
Legs, donations et assurances-vie	1 673 992	2 367 587
Contributions financières	2 689	196 710
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	431 030	601 519
Utilisations des fonds dédiés	310 826	119 714
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	537 133	433 493
Total I	7 908 491	6 816 750
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	84 148	53 570
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 723 864	2 625 349
Aides financières	752 869	802 272
Impôts, taxes et versements assimilés	166 030	206 374
Salaires	1 409 714	1 458 657
Cotisations sociales	556 433	521 578
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	820 202	754 653
Dotations aux provisions	632 969	312 295
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	456 725	215 433
Autres charges	696 241	112 570
Aides financières		
Autres charges	696 241	112 570
Total II	8 299 195	7 062 751
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 390 704	- 246 001
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 337	304 468
Autres intérêts et produits assimilés	332 152	29 737
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	512 363	318 235
Total III	848 852	652 440
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- 40 289	6 707
Intérêts et charges assimilées	58 227	17 188
Différences négatives de change		
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	70 661	46 629
Total IV	88 599	70 524
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	760 253	581 916

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	369 549	335 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		25 022
Total V	-	25 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	310 666
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	285 644
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	66 457	35 154
Total des produits (I + III + V)	8 757 343	7 494 212
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 454 251	7 479 095
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	303 092	15 117

Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025

Table des matières

1	Informations générales et faits significatifs de l'exercice	1
1.1	Objet social	1
1.2	Evènements principaux de l'exercice	1
1.3	Application du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03	2
1.3	Tableau de reclassement des postes N	3
		4
1.4	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.4.1	Périmètre de l'association	4
1.4.2	Présentation des comptes	5
1.4.3	Méthode générale	5
2	Bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Tableau des immobilisations	6
2.1.2	Principaux investissements de l'exercice	7
2.1.3	Méthode d'amortissements	8
2.1.4	Tableau des amortissements	9
2.1.5	Créances	10
2.2	Passif	11
2.2.1	Fonds Propres	11
2.2.2	Fonds dédiés	11
2.2.3	Fonds reportés liés aux legs et donations	12
2.2.4	Provisions pour risques et charges	12
2.2.5	Etat des dettes	13

3	Informations relatives au compte de résultat NET	14
3.1	Engagements donnés	14
4	Autres informations	15
4.1	Effectif	15
4.2	Engagements hors bilan	15
4.3	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants	15
4.4	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	15
4.5	Honoraires commissaires aux comptes	16

1 Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1 Objet social

L'association Diocésaine de Sées a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

L'association propose, les objets suivants :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ;
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes ;
- Pourvoir au traitement d'activité et éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Eglise ;
- La gestion de la vie économique des paroisses, des services diocésains (curie) et du Sanctuaire d'Alençon.

1.2 Evènements principaux de l'exercice

Au cours de l'exercice, plusieurs évolutions structurantes ont été mises en œuvre afin de simplifier l'organisation administrative et comptable du diocèse.

La comptabilité des paroisses a été allégée par la suppression des bordereaux mensuels, permettant une rationalisation des procédures de suivi.

Les modalités de calcul de la contribution des paroisses à la curie diocésaine ont également été revues afin de mieux refléter les réalités économiques et organisationnelles.

Par ailleurs, les salariés précédemment rattachés aux paroisses ont été intégrés au sein de la curie diocésaine, entraînant une centralisation de la gestion des ressources humaines.

Dans le même objectif d'harmonisation, les services diocésains ont été regroupés au sein de la comptabilité de la curie, avec un suivi distinct assuré par la comptabilité analytique. Enfin, plusieurs comptes bancaires ont été clôturés dans le cadre d'une démarche de simplification et d'optimisation de la gestion de trésorerie.

1.3 Changement de méthode comptable - Application du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022-06)

Poste concerné (ancien modèle)	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	178 157 €
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	244 307 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	211 219 €
Charges constatées d'avance	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	45 286 €

1.4 Principes, règles et méthodes comptables

Périmètre de l'association

Pour rappel, les comptes annuels de l'Association diocésaine de Sées regroupent par sommation les entités suivantes :

- La curie diocésaine comprenant les services généraux de l'Evêché
- Les paroisses et les pôles missionnaires du Diocèse
- La Direction Diocésaine des Pèlerinages
- Les services diocésains
- Le Sanctuaire Louis et Zélie Martin d'Alençon.
- S'agissant du Sanctuaire Notre Dame de Montligeon, seule une subvention et des dons et legs et successions affectées sont comptabilisés par l'ADS.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total du bilan avant répartition est de 44 356 766 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 303 093 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'Association Diocésaine pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le plan comptable de l'Association s'appuie également sur le plan comptable élaboré par la Conférence des Evêques de France en 2025.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Provisions pour charge future des prêtres

Une provision pour charges futures des prêtres est constituée. Elle correspond à l'indemnité qui devra être versée aux prêtres entre l'âge de 65 ans et 85 ans et plus par l'Association Diocésaine dans le respect du Droit Canon.

Ce calcul est basé sur l'indemnité annuelle versée aux prêtres par l'entité, diminuée du montant perçu de la caisse d'assurance vieillesse des cultes. Le montant de l'engagement calculé par prêtre prend en compte le degré d'avancement dans la carrière. Ce calcul est actualisé sur la base d'un taux de 3% l'an.

- Montant de la provision au 1^{er} janvier 2025 = 2 353 116€
- Montant de la provision au 31 décembre 2025 = 2 348 260€
- Montant de la reprise de provisions constatées en résultat courant = + 4 856€

Engagement de départ à la retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, s'élève à 56 272€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite et des dispositions légales applicables.

Les périmètres de calcul sont :

- Taux d'actualisation : 3%
- Age de départ à la retraite : 64 ans

Ces montants sont entièrement comptabilisés en provisions pour risques et charges.

2

Bilan**2.1 Actif****2.1.1 Tableau des immobilisations**

Variation des immobilisations en valeurs brutes	AN 31/12/2024	+	-	Solde 31/12/2025
	Montant	Montant	Montant	Montant
Immobilisations incorporelles	113 436	0	33 148	80 288
<i>Frais d'établissement et développement</i>	<i>1 080</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 080</i>
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	<i>112 356</i>	<i>0</i>	<i>33 148</i>	<i>79 208</i>
Immobilisations corporelles	29 679 480	4 750 949	2 430 876	31 999 553
<i>Terrains</i>	<i>448 927</i>	<i>7 160</i>		<i>456 087</i>
<i>Constructions sur sol propre</i>	<i>19 894 985</i>	<i>90 023</i>	<i>68 785</i>	<i>19 916 223</i>
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>	<i>1 097 813</i>	<i>31 119</i>	<i>13 612</i>	<i>1 115 320</i>
<i>Instal. Générales agencements</i>	<i>4 064 333</i>	<i>2 186 859</i>	<i>11 793</i>	<i>6 239 399</i>
<i>Instal. Techniques matériel et outillages industriels</i>	<i>1 260 189</i>	<i>71 858</i>	<i>25 332</i>	<i>1 306 715</i>
<i>Instal. Générales agencements divers</i>	<i>157 208</i>	<i>77 806</i>	<i>14 222</i>	<i>220 792</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>18 500</i>	<i>10 311</i>		<i>28 811</i>
<i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>	<i>646 033</i>	<i>86 735</i>	<i>36 648</i>	<i>696 120</i>
<i>Emballages récupérables et divers</i>	<i>68 963</i>	<i>383 403</i>		<i>452 366</i>
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>1 722 369</i>	<i>1 141 604</i>	<i>2 049 266</i>	<i>814 707</i>
<i>Immobilisations sur legs et successions</i>	<i>300 160</i>	<i>664 071</i>	<i>211 218</i>	<i>753 013</i>
Immobilisations financières	2 000 962	858 139	189 793	2 669 309
<i>Participations et créances rattachées</i>	<i>715 837</i>	<i>677 500</i>		<i>1 393 337</i>
<i>Autres titres immobilisés</i>	<i>646 519</i>			<i>646 519</i>
<i>Prêts</i>	<i>6 320</i>	<i>33 088</i>	<i>22 674</i>	<i>16 734</i>
<i>Autres</i>	<i>632 287</i>	<i>147 551</i>	<i>167 119</i>	<i>612 719</i>
TOTAL	31 793 878	5 609 088	2 653 817	34 749 150

2.1.2 Principaux investissements de l'exercice

Les acquisitions significatives en 2025 :

- Maison Paroissiale d'Argentan : 2 025 832€
- Acquisition d'une maison Le Theil/Huisne : 71 600€
- Couverture Eglise Saint Germain Flers : 61 909€
- Maison Diocésaine : 86 740€

Concernant les immobilisations sur legs et successions : 303 919 € d'acquisitions de l'exercice 2025 sont relatifs à des reports non comptabilisés sur les exercices antérieurs.

2.1.3 Méthode d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	40 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 15 ans

2.1.4 Tableau des amortissements

Variation des amortissements	AN	+	-	Solde
	Montant	Montant	Montant	Montant
Immobilisations incorporelles	96 575	6 426	33 148	69 853
<i>Frais d'établissement et développement</i>	902	108		1 010
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	95 673	6 318	33 148	68 843
Immobilisations corporelles	12 052 194	821 998	127 058	12 747 134
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions sur sol propre</i>	9 404 147	671 026	61 001	10 014 172
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>	861 811	46 443		908 254
<i>Instal. Générales agencements</i>	294 977	20 665	18 623	297 019
<i>Instal. Techniques matériel et outillages industriels</i>	1 106 216	66 501	26 328	1 146 389
<i>Matériel de transport</i>	18 500	1 392		19 892
<i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>	366 543	15 971	21 106	361 408
TOTAL	12 148 769	828 424	160 206	12 816 987

2.1.5 Détail des immobilisations financières

Au 31 décembre 2025	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeur nette
Participations	1 116 853	350 000	766 852
Créances rattachées à des participations	276 484		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	646 519		
Dépôts et cautionnements	612 719	375 000	237 719
Prêts	16 734		
	2 669 309	725 000	1 944 309

Une provision pour dépréciation des participations et autres immobilisations financières est constituée pour tenir compte d'un risque financier et d'une perte de valeur.

2.1.6 Créances

Créances	31/12/2025	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	276 484		276 484
Prêts	16 734	7 240	9 494
Autres	612 719	35 000	577 719
Créances de l'actif circulant			
Créances paroissiens et comptes rattachés	225 432	225 432	
Créances reçues par legs ou donations	1 270 698	1 270 698	
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Organismes sociaux	1 115	1 115	
Débiteurs divers	119 262	119 262	
Charges constatées d'avance	45 286	45 286	
TOTAL	2 568 430	1 704 733	863 697

2.2 Passif

2.2.1 Fonds Propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	6 590 493				6 590 493
Fonds propres avec droit de reprise	311 866				311 866
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	13 696 806				13 696 806
Report à nouveau	12 119 431	15 118			12 134 548
Excédent ou déficit de l'exercice*	15 118	-15 118	303 093		303 093
Situation nette	32 733 713	-	303 093	-	33 036 806
Subvention d'investissement	-		9 004		9 004
Provisions règlementées	-				-
TOTAL	32 733 713	-	312 097	-	33 045 810

2.2.2 Fonds dédiés

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Variations des fonds dédiés issue de la générosité du public	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Reclassements	A la clôture de l'exercice
Curie	675 748	338 019	79 168	56 131	990 730
Sanctuaire Louis et Zélie	145 389	111 388	200 821		55 956
Paroisses	173 388	7 318	30837	- 15 963	133 906
TOTAL	994 525	456 725	310 826	40 168	1 180 592

2.2.3 Fonds reportés liés au legs et donations

Variations des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Curie	424 031	86 193	13 023	497 201
ANDM	206 379	1 257 048	114 329	1 349 098
TOTAL	630 410	1 343 241	127 352	1 846 299

Sur les 1 343 241€ constatés en reports sur 2025, 1 107 970 € sont relatifs à des reports non comptabilisés sur les exercices antérieurs.

2.2.4 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques	265 000	155 000	152 593	267 407
Provisions pour charges sur legs et donations	476 533	0	471 149	5 384
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	3 021 419	2 969	154 856	2 869 532
Autres provisions pour risques et charges	46 025	0	34 817	11 208
Total provisions pour risques et charges	3 808 977	157 969	813 415	3 153 531
Provisions pour dépréciations				
Provisions immobilisations corporelles	80 000	0	75 000	5 000
Provisions autres immobilisations financières	250 000	475 000	0	725 000
Provisions sur comptes clients	3 505	0	3 505	0
Autres dépréciations	118 621	78 332	118 621	78 332
Total provisions pour dépréciations	452 126	553 332	197 126	808 332
TOTAL	4 261 103	711 301	1 010 541	3 961 863

Sur les 471 149 € de diminutions constatées sus « Provisions pour charges sur legs et donations », 392 640€ correspondent à des erreurs de comptabilisation des successions ANDM les années précédentes.

2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	31/12/2025	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 124 273	436 337	996 853	1 691 083
Emprunts et dettes financières divers	503 384	503 384		
Dettes diverses et honoraires de messes	414 451	414 451		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	619 668	619 668		
Dettes au personnel	74 509	74 509		
Sécurité sociale et autres organismes	126 899	126 899		
Impôts sur les sociétés	69 794	69 794		
Autres impôts, taxes assimilés	7 874	7 874		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 995	21 995	-	
Autres dettes	208 055	208 055		
Produits constatés d'avance	12 862	12 862		
	-			
TOTAL	5 183 764	2 495 828	996 853	1 691 083

3 Informations relatives au compte de résultat NET

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion des secteurs		
- Association Diocésaine		64 647
- Les Paroisses		188 479
- Sanctuaire Louis et Zélie Martin		7 855
- Services diocésains	1 464	
Retraitement		43 576
Résultat de l'exercice	303 093	

3.1 Détail des ressources liées à la générosité du public

Type	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dons manuels	3 875 037€	2 557 070€
Mécénats		1 026 149€
Legs, donations et assurances-vie	1 673 992€	1 135 312€

En 2024, la ligne « Mécénats » était composée des quêtes perçues. Ces opérations ont été reclassées dans la ligne « Dons manuels » sur 2025.

En 2025 ont également été constatés :

- 326 400 € de parts sociales dans la SCI Demi-Lune relatifs à des donations de 2022.
- 1 267 576€ de produits des legs et donations ANDM non passés en produits les exercices antérieurs.

4 Autres informations

4.1 Effectif

ETP	au 31/12/2025
Curie	17,12
Paroisses	2,55
Sanctuaire	3,97

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Engagements donnés

Hypothèque immobilière conventionnelle = 1 000 000 euros

Engagements : prêt aux associations.

Banque : CIC

Caution pour RCF Orne = 23 133.18 euros

Banque = Crédit Agricole

4.2.2 Engagements reçus

4.3 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et l'engagement éducatif, les rémunérations et traitements divers versées aux trois plus hauts cadres dirigeants est de 0 €.

4.4 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

L'Association Diocésaine bénéficie de contributions volontaires en nature selon le détail suivant :

BENEVOLAT

Parmi ceux-ci nous considérons ici ceux qui pourraient être remplacés par des salariés car correspondant à des métiers courants et identifiables sur le marché de l'emploi. Il s'agit donc des bénévoles à activité dite « économique ». Ils sont à distinguer des bénévoles assurant des missions spécifiques de nature pastorales et/ou catéchétiques qu'il est très difficile et délicat de comptabiliser s'agissant de missions très diverses et atomisées et lié à leur engagement de baptisé.

Il est retenu la valorisation au taux horaire SMIC, soit 11.88 €/h en 2025.

Il faut donc compter :

- Au service du siège (curie diocésaine), un total de 4,1 ETP, valorisé à 78 276 € par an.

- Une archiviste à 3/5^{ème}
- Une bibliothécaire à mi-temps
- Une équipe de bénévoles accueillant (standardistes, Agents d'accueil) pour 1 ETP au total
- Des bénévoles experts sur le plan économique qui interviennent en soutien de l'activité opérationnelle de l'Economat diocésain et ce pour l'équivalent d'1 ETP.
- Des bénévoles intervenants au sein des commissions RH et Immobilier pour l'équivalent d'1 ETP.

- Au service du réseau des paroisses un total de 20 bénévoles comptables et trésoriers pour 4 ETP, ainsi que les bénévoles comptant les quêtes pour 1.29 ETP, soit 5.29 ETP valorisé à 100 980 € par an.

MISES A DISPOSITION

Prêts à usage :

- 1 maison d'habitation

Il est difficile d'évaluer la valeur de ces mises à disposition, à la fois parce que :

- La plupart de ces biens ne sont pas commercialisables sur le marché, en particulier les salles mises à disposition.

4.5 Honoraires commissaire aux comptes

Sur l'exercice 2025 les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 19 940 € TTC.